

Règlement du Jeu-concours Europa-Park

Article 1 - Organisateur(s) et partenaires

La société **HANSGROHE** (ci-après dénommée « **La Société Organisatrice** »), Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 Euros, et dont le siège social est situé à Wasselonne (67310) – Parc d'activités les Pins - immatriculée au RCS de Saverne sous le numéro B 394 619 449, organise **du 15/10/2025 au 05/01/2026**, un Jeu avec obligation d'achat (ci-après dénommé « **Le Jeu** »).

Article 2 - Modalités du Jeu

Le Jeu est avec obligation d'achat, limité à un seul gain par foyer (même prénom, même nom, et même email). Il est basé sur un principe de tirage au sort.

Pour participer, il faudra :

1. **ACHETER** au moins une colonne de douche thermostatique Waterforms chrome de la marque hansgrohe (Code EAN 4059625360644) entre le 15 octobre 2025 et le 05 janvier 2026.
2. **SCANNER le QR code** mis à disposition ou se connecter sur : https://www.hansgrohe.fr/Promotion_Europa-Park afin de se rendre sur le formulaire du jeu-concours.
3. **CHARGER SA PREUVE D'ACHAT** sur le formulaire et remplir ses coordonnées.

La participation au jeu est ouverte du 15/10/2025 au 12/01/2026.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent Règlement dans son intégralité.

Article 3 - Période de validité du Jeu-concours

Le Jeu se déroule du **15/10/2025** au **05/01/2026** dans les magasins et sur le site internet de notre partenaire Castorama.

Article 4 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité et résidant en France métropolitaine. Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, ainsi que leur famille (même nom, même adresse postale) et les membres de l'entreprise organisatrice, sous-traitants, ainsi que leur famille.

La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse). La Société Organisatrice se réserve le droit de faire procéder à toute vérification en ce qui concerne l'identité, l'adresse et la qualité des participants et d'exclure du jeu les participants ne remplissant pas les conditions posées par le présent Règlement.

La participation au Jeu vaut acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'éliminer les inscriptions qui ne respecteraient pas le Règlement, notamment tout bulletin incomplet.

Toute inscription ou participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme aux présentes modalités, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Toute participation ainsi rejetée ne pourra prétendre à aucune récompense.

La Société Organisatrice ne garantit pas la disponibilité des produits pendant la période du Jeu.

Article 5 - Lots

Les gagnants du Jeu seront tirés au sort parmi les participants.

Le tirage au sort permettra de désigner **40 gagnants** parmi les participants

Nous tirons au sort parmi les participants :

20 x 1 séjour de 2 jours à Europa-Park pour 2 personnes (un séjour par gagnant). Valeur d'un lot env. 539 €.

Un séjour comprend :

- 1 nuitée avec petit-déjeuner dans l'un des 6 hôtels thématiques du parc Europa-Park (excepté les structures du Silver Lake City) sur la base de 2 personnes par chambre standard, incluant au moins 1 adulte. Les coupons nuitées sont valables jusqu'au 31/12/2026. Coupon non valable les mois d'Août et Octobre.
- 2 billets pour 2 jours pour le parc Europa-Park, valables chacun pour 1 personne, à utiliser jusqu'au 31/12/2026 à compter de leur date d'émission

Informations sur les chambres :

Les chambres prévues sont des chambres de type standard conçues pour accueillir 4 personnes ou plus. Toutefois, la dotation est uniquement valable pour 2 personnes. Si le gagnant souhaite être accompagné de 2 personnes ou plus ou s'il souhaite réserver un autre type de chambre (Deluxe, Suite), il devra contacter la réception de l'hôtel Europa-Park. Il recevra alors un e-mail l'informant qu'un supplément est à régler.

20 x 2 billets d'entrée permettant à 2 personnes d'avoir un accès d'1 jour à Europa-Park. Valeur d'un lot : 104,00 €. Fin de validité 31/12/2026.

Les gains sont non cessibles, non échangeables, non modifiables, non remboursables.

Les frais de transport, de restauration et les autres activités restent à la charge des bénéficiaires.

En cas de non-présentation à la date réservée par le bénéficiaire du coupon nuitée et petit déjeuner, celui-ci ne pourra pas être réutilisé et la prestation sera perdue.

La Société Organisatrice ainsi qu'Europa-Park ne seront aucunement responsables des frais supplémentaires associés aux prestations, notamment frais de téléphone, de room service, d'assurance, de transport, de transferts aux gares ou aéroports...

La valeur indiquée pour le séjour et les billets d'entrée correspond au prix moyen en vigueur à la date de rédaction du présent Règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La différence entre la valeur du bon séjour et le prix du séjour n'est pas remboursable et ne peut servir à l'achat de prestations complémentaires.

Article 6 - Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le **30/01/2026** sauf empêchement. Le tirage au sort de suppléants sera effectué dans l'hypothèse où les gagnants ne répondraient pas aux conditions de participation du jeu définies par le présent règlement.

Les 40 gagnants recevront un email de confirmation de gain dans les 7 jours suivant le tirage au sort par la Société Organisatrice et seront ensuite informés, par voie postale renseignée lors de leur inscription, des modalités à suivre pour bénéficier des lots.

Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit, ni à la remise à un tiers.

Tout gagnant peut se manifester s'il ne souhaite plus participer au Jeu. Dans ce cas, ses données personnelles seront supprimées.

Article 7 - Responsabilité

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à [https://www.hansgrohe.fr/Promotion Europa-Park](https://www.hansgrohe.fr/Promotion_Europa-Park) et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Chaque participant est réputé avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du concours. La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation relative au jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du jeu et sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le jeu ou à en modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement. La Société Organisatrice se réserve la possibilité, en cas d'indisponibilité, de remplacer les lots par des lots de valeur équivalente.

Article 8 - Autorisations - Données personnelles

Les coordonnées des participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de la Société Organisatrice par courriel à l'adresse suivante : gewinnspiel-europapark-2025@hansgrohe.com

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par la Société Organisatrice auront pour finalité la gestion du Jeu, serviront à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à permettre également à la Société Organisatrice d'adresser aux participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu. Ces informations ne seront utilisées à des fins publicitaires qu'avec l'accord explicite préalable.

Article 9 - Loi applicable et juridiction

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de 1 mois après la clôture du jeu (cachet de la poste faisant foi).

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 10 - Consultation du Règlement

Un exemplaire du présent Règlement est consultable sur :
https://www.hansgrohe.fr/Promotion_Europa-Park.